Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502362-20251218-SG2025_640-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 18 décembre 2025 - Délibération n° 2025-096

AJUSTEMENT DES EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 31 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :
  Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur Benoit Quélard.
  Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.
  Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Martine Évain.
- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
  Monsieur André Croguennec.
  Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient au dernier Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs au 31 décembre 2025 et de supprimer les postes qui ont évolué, au cours de l'année 2025, suite à des nominations sur un grade supérieur : lauréats de concours ou d'examens professionnels, promotion interne et avancements de grade.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502362-20251218-SG2025_640-DE

La liste des postes à supprimer au 31 décembre 2025 est la suivante :

- *Un poste d'adjoint administratif à temps complet (lauréat de l'examen),*
- *Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35h) Avancement de Grade (AG),*
- *Un poste d'adjoints techniques à temps complet Avancement de Grade (AG),*
- *Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe Promotion Interne (PI),*
- *Un poste de technicien à temps complet lauréat du concours.*

Aucune suppression ne correspond à une fermeture de poste faisant suite à une mutation ou un départ en retraite sans remplacement.

Le tableau des effectifs mis à jour au 31 décembre 2025 est en annexe.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 novembre 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOPTE les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2025, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
4ème Maire-Adjointe

Mis en ligne le